

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEYBALL

COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS QUALIFICATION ET DISCIPLINE

PV CFRQD N° 02 DU 30/10/2022

SAISON SPORTIVE 2022/2023

ETAIENT PRESENTS : MRS HAMDY ABDENNEBI- TAMATARTAZA MOHAND

ORDRE DU JOUR :

1/ FORFAIT DU CLUB OMK J/G DU 30-10-2022 SALLE OMS CHERCHEL

DELIBERATION

-Vu la désignation de la FAVB OMK-CATEL J/G LE 30-10-2022 SALLE CHERCHEL

-Vu la feuille de match

-Vu le rapport des arbitres de la rencontre constatant l'absence du club OMK

-Vu les R/G de la FAVB notamment les articles 97-98-99-100-101-102

-Vu le barème des sanctions financières alinéa N° 12

DECISION

Article 01 : MATCH PERDU PAR FORFAIT DU CLUB OMK AU PROFIT DU CLUB CASTEL

03-00 ET 75-00

Article 02 : UNE AMENDE DE 150000.00 DA EST INFLIGEE AU CLUB OMK

LE PRESIDENT DE LA CFRQD

ABDENNEBI HAMDY